

CONDITIONS SPECIFIQUES DE L'OPERATION « DON DE POINTS VINI 'URA B2B GC » JUIN 2022

Les présentes Conditions Spécifiques de l'opération « Don de points Vini 'Ura » s'appliquent en complément des Conditions Spécifiques d'Utilisation du Programme de Fidélité Vini 'Ura consultables sur le site internet www.vini.pf.

ARTICLE 1 – DESCRIPTION

L'opération « Don de points Vini 'Ura B2B GC» (ci-après « l'Opération ») permet aux clients Grands Comptes (ci-après « les Clients ») de bénéficier de points bonus Vini 'Ura temporaires (ci-après « les Points Bonus »).

Pour en bénéficier le client doit avoir souscrit aux offres Flotte Mobile et être directement sollicités par courriel et/ou SMS (ci-après « les Clients »). L'ensemble des Points Bonus seront attribués en une seule fois sur la ligne de la flotte du Client, hors gel de points, lui permettant de bénéficier de la meilleure remise potentielle.

ARTICLE 2 – UTILISATION DES POINTS BONUS

Les Points Bonus sont valables jusqu'au 30/06/2022, passé ce délai, les Points Bonus non utilisés seront supprimés, sans préavis, par VINI.

En cas d'utilisation, ces Points Bonus seront décrémentés prioritairement du solde total de points.

Ils peuvent être utilisés librement par le Client pour l'obtention d'une remise sur un terminal (téléphone ou tablette) contre réengagement

L'ensemble des points Vini 'Ura peuvent être transférés entre les lignes d'une même Flotte Mobile, sans que cela n'entraîne l'application d'une période de gel des points et ou de réengagement supplémentaire.